



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais
éducation
nationale

Division des Elèves

Bureau DE2 Vie scolaire

Dossier suivi par

Maryline LESECQ

Téléphone

03 21 23 82 71

Courriel

ce.i62de2@ac-lille.fr

20, boulevard de la liberté
BP 90016
62021 Arras Cedex

Arras, le 19 novembre 2013

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les directrices et directeurs
d'école publique ou privée
S/c de mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : déclaration d'accidents par INTERNET

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement souhaite chaque année disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes. L'enquête mise en place depuis 1996 permet d'établir une analyse des accidents des élèves survenant dans les écoles. Afin de mesurer leur évolution, l'observation est reconduite pour l'année scolaire 2013/2014 dans des conditions identiques.

La saisie des informations concernant les écoles se fait directement sur l'application BAOBAC à l'adresse :

<http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire>

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.

Sur la base des données ainsi recueillies, l'Observatoire recherche les types d'accidents les plus fréquents de façon à pouvoir proposer des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves. Les données de l'année dernière figureront dans le rapport annuel de l'Observatoire rendu public en Janvier puis sur son site internet (<http://ons.education.gouv.fr/>).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en oeuvre de cette opération de recensement qui ne prend en compte que les accidents de l'année scolaire 2013-2014 (hors trajet domicile-école).

Guy CHARLOT